

POUR COMPRENDRE
SUR QUOI ON VOTE:
**OUVRE CETTE
BROCHURE**

National



easyvote

VOTATIONS DU
8 MARS 2015

Découvre l'App-easyvote!



Rédaction

Alexandra Molinaro (responsable), Ariane Bahri, Alissa Bizzozero, Adriano Valsangiacomo, Alessia Alfonso, Anja Rüttimann, Dominic Hauser, Delphine Meylan, Kathrin Steiger, Mehdi Ghennoune, Michèle Bächli, Ophélie Aeschlimann, Rodolphe Maeusli, Umberto Gatti

Mise en page

Clara Sollberger, Moritz Vifian, Silvan Hostettler,

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Contact

easyvote
info@easyvote.ch
031 384 08 09

Tirage

74 950

Editeur

La brochure **easyvote** est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son projet **easyvote**, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).



DSJ FSPJ FSPG
Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

Avec le soutien de

AVINA STIFTUNG

ERNST GÖHNER STIFTUNG

Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
Société suisse d'utilité publique
Società svizzera di utilità pubblica

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Stiftung
Mercator
Schweiz

Avec le soutien de la
Loterie Romande



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR

Bientôt les prochaines votations! Il est donc temps de se plonger dans la brochure **easyvote** pour connaître tous les sujets sur lesquels il faudra voter. A nouveau, nous nous sommes activés pour te fournir des explications facilement compréhensibles et neutres.

En ce début d'année 2015, nous sommes très fiers de pouvoir annoncer le lancement de notre nouvelle App-**easyvote** dont une de ses fonctions te permet d'installer l'alarme-votations à l'intention de tes ami-e-s pour qu'ils n'oublient pas d'aller voter. Il est également possible de partager avec eux toutes ces infos par

le biais de WhatsApp, Twitter et Facebook. L'App-**easyvote** est disponible sur iPhone et Android. Installe donc dès maintenant l'App-**easyvote** pour rester informé-e sur les votations et élections.

De plus, un point important à rappeler: les élections fédérales qui auront lieu le 18 octobre 2015! L'année s'annonce donc intense. **easyvote** aimerait qu'à cette occasion le plus possible de jeunes électeur-trice-s se mobilisent pour aller voter.

Bonne lecture
Ton équipe **easyvote**!

Sommaire

Allocations familiales 4

Taxe sur l'énergie 6

SI JAMAIS ...

Pour voter, lis les instructions au dos de l'enveloppe de transmission et n'oublie pas de signer la carte de vote!

Allocations familiales

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, les familles avec enfants reçoivent des allocations familiales. Ces allocations familiales aident ainsi les familles à assumer une partie des frais d'entretien de leur-s enfant-s.

Etant donné que les allocations familiales sont considérées comme un complément au revenu, elles sont soumises à l'impôt.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT?

Si l'initiative est acceptée, les allocations familiales ne seraient plus soumises à l'impôt. Cela signifierait que les familles avec enfants, qui bénéficient de ces allocations familiales, auraient à disposition la totalité de la somme de ces allocations familiales.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les familles avec enfants ont droit à des allocations familiales (pour enfant et de formation professionnelle) quand un parent au moins travaille. Il existe essentiellement deux sortes d'allocations familiales:

- **L'allocation pour enfant**, qui est octroyée de la naissance jusqu'à l'âge de 16 ans. Elle s'élève à un minimum de 200 francs par mois et par enfant.
- **L'allocation de formation professionnelle**, qui est accordée aux familles dont les enfants âgés entre 16 et 25 ans sont en formation (par exemple en apprentissage, au gymnase ou à l'université). Elle s'élève à 250 francs minimum par mois et par enfant.

Les cantons sont toutefois libres de fixer des montants plus élevés pour les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle.

BUT

Il ne faudrait plus devoir payer des impôts sur les allocations familiales.

ARGUMENTS DES PARTISANS

- Les familles avec des enfants devraient pouvoir profiter de l'intégralité de l'argent des allocations familiales qu'elles reçoivent. Actuellement toutefois, une partie de cet argent retourne dans les caisses de l'Etat.
- Si l'initiative est acceptée, les familles auraient plus d'argent à disposition et cela augmenterait leur pouvoir d'achat.

ARGUMENTS DES OPPOSANTS

- La Confédération, les cantons et les communes aident déjà suffisamment les familles. Par exemple, les familles avec enfants peuvent bénéficier de diminutions des primes d'assurance-maladie.
- L'initiative aurait comme conséquence de faire perdre presque un milliard de francs par an à la Confédération, aux cantons et aux communes. L'argent manquant devrait être compensé en prenant des mesures d'économies ou en augmentant les impôts.

CONSEIL NATIONAL: contre (35 oui, 159 non, 4 abstentions)

CONSEIL DES ÉTATS: contre (13 oui, 32 non, 0 abstention)

CONSEIL FÉDÉRAL: contre

Taxe sur l'énergie

VOTATION FÉDÉRALE

SITUATION ACTUELLE

La TVA représente actuellement plus d'un tiers des recettes de la Confédération. Elle est perçue sur la plupart des services (par exemple chez le coiffeur) et des produits (par exemple sur les denrées alimentaires). Normalement, la TVA est déjà comprise dans les prix.

Pour fabriquer un produit, il faut de l'énergie. Ces différentes énergies peuvent être renouvelables ou non renouvelables.

Peu importe que le produit soit fabriqué avec des énergies renouvelables ou non, lors de son achat il faut de toute façon payer une TVA.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT?

Si l'initiative est acceptée, une taxe sera introduite sur les énergies non renouvelables (par exemple sur le pétrole, le gaz naturel, le charbon). En même temps, la TVA serait supprimée. Avec cette taxe sur les énergies non renouvelables, certains produits, comme la benzine, le mazout ou l'électricité produite par les centrales nucléaires, seront plus chers.

Le taux précis de cette taxe sur l'énergie doit encore être déterminé. La Confédération doit cependant pouvoir disposer de rentrées financières comparables à celles que lui fournit actuellement la TVA. Le taux de cette taxe sur l'énergie doit donc être fixé en conséquence.

TVA

Dès que l'on achète quelque chose, il faut payer une taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Par exemple, la TVA est comprise dans le prix d'un repas au restaurant ou encore dans le prix de produits achetés dans un magasin. Cette taxe est reversée à la Confédération.

BUT

L'initiative souhaite introduire une taxe sur les énergies non renouvelables et supprimer la TVA.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET NON RENOUVELABLES ?

Les matières premières (aussi appelées agents énergétiques) à partir desquelles on obtient les **énergies non renouvelables** sont notamment le pétrole, le gaz naturel, le charbon et l'uranium. Les réserves disponibles de ces matières premières étant limitées, on les appelle non renouvelables. C'est à partir de celles-ci qu'on fabrique, entre autres, la benzine, le mazout, ou l'énergie nucléaire.

Les **énergies renouvelables** sont en revanche produites à partir de matières premières (agents énergétiques) dont la disponibilité est quasiment illimitée (par exemple, le soleil ou l'eau) ou qui peuvent repousser (par exemple, le bois).

ARGUMENTS DES PARTISANS



- La taxe sur l'énergie aura pour effet de faire baisser la consommation d'énergies non renouvelables et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Ces aspects sont essentiels pour la protection de l'environnement et pour l'abandon progressif du nucléaire.
- Actuellement, tout le monde doit payer la TVA. La taxe sur l'énergie est plus équitable que la TVA. En effet, une personne qui consomme de manière durable et responsable paiera une faible taxe sur l'énergie ou pas de taxe du tout.

ARGUMENTS DES OPPOSANTS



- Si la taxe sur l'énergie est introduite, la Confédération risque à l'avenir de manquer d'argent ou de devoir sans cesse hausser le montant de cette taxe. Cela, car les produits fabriqués à partir d'énergies non renouvelables seront beaucoup plus chers et donc moins consommés.
- La TVA a fait ses preuves. Pour la Confédération, le fait de remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie, qui n'a pas été expérimentée, représente un risque.

CONSEIL NATIONAL: contre (27 oui, 171 non, 0 abstention)

CONSEIL DES ÉTATS: contre (3 oui, 40 non, 2 abstentions)

CONSEIL FÉDÉRAL: contre

easyvote
Seilerstrasse 9
3011 Bern
info@easyvote.ch

ClimatePartner^o
climatiquement neutre

Impression | ID: 53458-1501-1036

 www.easyvote.ch

